AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS que le 20 janvier 2020, à la séance ordinaire du conseil municipal, ce dernier a adopté le règlement numéro 2020-444 relatif à l'imposition d'une tarification pour le Service de protection contre les incendies.

Ce règlement peut être consulté, sur demande, à l'hôtel de ville, au 2110, chemin du Tour-du-Lac à Nominingue, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Nominingue, le 23 janvier 2020.

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Nominingue, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité, le 23 janvier 2020, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vingt-troisième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt (23 janvier 2020).